

Négociations annuelles obligatoires

Voici venu le temps des rires et des pleurs, les NAO sont de retours.

Petit rappel, l'inflation est galopante mais c'est bien la seule, car en ce qui concerne nos salaires, les tickets restaurants, les primes, ... là, c'est plutôt du genre immobile, quant à notre pouvoir d'achat, lui il recule.

Les demandes de Concentrix sont toujours de plus en plus importantes (travail le dimanches et jours fériés, indices de performances en constante progression, efforts quotidiens, ...), mais quels sont les efforts de l'entreprise pour nous aider au quotidien à subvenir à nos dépenses qui ne cessent d'augmenter ?

Qu'en est-il de nos salaires ?

Le Smic a été revalorisé pour tenir compte de. Au 1er octobre 2021, le Smic est revalorisé de 2,2%, après 0,99% en janvier 2021, 1,2 % au 1er janvier 2020 et 1,5% en janvier 2019. (source Service-Public.fr).

Nous demandons une revalorisation de salaire, sachant que nous n'avons pas eu de revalorisation depuis 2019, cette revalorisation doit-être de 4,40 %.

Qu'en est-il des ticket restaurant ?

Les tickets restaurants n'ont pas été revalorisés depuis de nombreuses années et donc n'ont pas suivi l'augmentation du coût de la vie, c'est pourquoi il est nécessaire que les tickets restaurants soient réajustés à hauteur de 9,00 euros.

Remboursement frais télétravail ?

La Covid est passée par là et reste installée. La majorité des salariées et salariés travaillent à domicile, ce qui permet à l'entreprise de faire des économies (chauffage, entretiens, charges courantes, ...), et occasionne des frais pour les salariées et salariés en télétravail. L'accord travail proposé par Concentrix, n'étant pas humainement ni réglementairement acceptable, a été refusé.

Nous demandons que les frais (Chauffage et éclairage) que subissent mensuellement les salariées et salariés, et qui augmente à cause de la flambée des prix des énergies (Electricité, Gaz et Fioul), soient pris en charge par Concentrix, et ceci avec rétroactivité jusqu'au mois de mars 2020, avec un forfait de 50 € par mois.

Et les avancées sociales ?

Concentrix a de plus en plus de mal à recruter car d'autres centres d'appels proposent des conditions plus avantageuses, ce qui a engendré un certain nombre de départs, et des recrutements plus que compliqués.

Nous autres, nous avons fait le choix de rester dans cette société en gardant espoir qu'elle nous écoute, c'est pourquoi nous demandons qu'un 13eme mois nous soit accordé pour nous conforter dans notre décision.



Marre que cela soit toujours les mêmes qui fassent des efforts.

Nous revendiquons :

- Augmentation de salaire de 4,40 %.
- Revalorisation du ticket restaurant à 9,00 €.
- Remboursement des frais liés au télétravail.
- 13^{eme} mois.

